

Convocations transmises par voie dématérialisée le 17 décembre 2021

ETAIENT PRESENTS EN VISIOCONFERENCE (article L.2121-23)

• **Tours Métropole Val de Loire :**

Mesdames Frédérique BARBIER, Anne BLUTEAU, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Maria LEPINE, Catherine REYNAUD, Cathy SAVOUREY, Alice WANNERROY ; et Messieurs Christophe BOULANGER, Franck GAGNAIRE, Jean-Patrick GILLE, Patrick LEFRANCOIS, Patrick NOGIER, Benoist PIERRE, Laurent RAYMOND, Bertrand RENAUD, Régis SALIC.

• **Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre :**

Mesdames Marie-Annette BERGEOT, Sylvie GINER ; et Messieurs Fabien BARREAU, Alain ESNAULT, Éric LOIZON, Patrick MICHAUD, Jean-Michel PAGE.

• **Communauté de communes Touraine-Est Vallées :**

Mesdames Pascale DEVALLEE, Brigitte PINEAU, ; et Messieurs Janick ALARY, Gilles AUGEREAU, Christophe DUVEAUX, Claude GARCERA-TRIAY, Franck MAZET, Vincent MORETTE, Gérard SERER.

ETAIENT EXCUSES :

• **Tours Métropole Val de Loire :**

Mesdames Aude GOBLET, Laure JAVELOT, Nathalie SAVATON ; et Messieurs Thierry CHAILLOUX, Philippe CLEMOT, Gérard DAVIET, Cédric DE OLIVEIRA, Emmanuel FRANCOIS, Christian GATARD, Michel GILLOT, Sébastien MARAIS, Pierre-Alexandre MOREAU, Florent PETIT, Bertrand RITOURET, Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ.

• **Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre :**

Mesdames Isabelle DELACOTE, Sylvia PASCAUD, Sylvie TESSIER ; et Messieurs Olivier BOUISSOU, Jean-Luc CADIOU, Stéphane DE COLBERT, Jean-Christophe GASSOT, Patrick NATHIE, Laurent RICHARD.

• **Communauté de communes Touraine-Est Vallées :**

Mesdames Axelle TREHIN ; et Messieurs Alain BENARD, Jean-François CESSAC, François LALOT, Jean-Bernard LELOUP, Nicolas TOKER, Olivier VIEMONT.

POUVOIRS :

- Thierry CHAILLOUX a donné pouvoir à Christophe BOULANGER
- Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Laurent RAYMOND
- Laure JAVELOT a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS
- Axelle TREHIN a donné pouvoir à Gilles AUGEREAU



22/01/01 – CONVENTIONS POUR LA DEMATERIALISATION DE LA TRANSMISSION DES ACTES A LA PREFECTURE

Monsieur Benoist PIERRE, Président, donne lecture du rapport suivant :

Il est proposé aux élus d'autoriser la signature d'une convention avec la préfecture pour autoriser la transmission dématérialisée des actes au contrôle de légalité.

En effet, le processus actuel de transmission des actes nécessite le déplacement en préfecture d'un agent. La dématérialisation permettra de gagner en efficacité et de simplifier le fonctionnement du SMAT.

En outre, le SMAT devra se doter d'une application permettant la gestion sécurisée de la télétransmission. Il est proposé, dans le cadre de la convention partenariale entre le SMAT et Tours Métropole Val de Loire, d'utiliser les applications de la Métropole (Ixbus et/ou Oxyad). Ces outils peuvent nécessiter l'ajout de licences annuelles payantes, que le SMAT prendra en charge à hauteur de 1500€ maximum par an.

Aussi, il est proposé au Comité Syndical de contractualiser avec la préfecture et Tours Métropole Val de Loire pour la télétransmission des documents au contrôle de légalité.

Le passage en télétransmission nécessite également l'utilisation de la codification nationale des actes, la numérotation des délibérations se mettra donc en conformité avec cette codification dès le prochain comité syndical.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la contractualisation avec la préfecture et Tours Métropole Val de Loire pour la télétransmission des documents au contrôle de légalité.

AUTORISE le Président à signer les conventions avec la préfecture et Tours Métropole Val de Loire pour la télétransmission des documents au contrôle de légalité, et tout document s'y rapportant.

Le Président,



Benoist PIERRE

TRANSMIS au représentant de l'état le	13 JAN. 2021
Reçu par le représentant de l'état le	13 JAN. 2021
Pris en compte le	13 JAN. 2021
ACTE EXECUTOIRE	

